

COMMUNE D'ABRESCHVILLER
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2026

Lieu : Salle du groupe scolaire Alexandre Chatrian

Heure d'ouverture : 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Abreschviller, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du groupe scolaire Alexandre Chatrian, sous la présidence de M. Emmanuel RIEHL, Maire.

Étaient présents :

M. Emmanuel RIEHL, Mme Marie-Chantal BECKER, M. Éric DAENEN, M. Jean-Marc ECKER, Mme Annabelle GAUTHIER, M. Félix GODART, Mme Brigitte JENIE, Mme Cindy KELLER, M. Wesley PIROT, Mme Jessica PORZADNY.

Étaient absents excusés :

Mme Noëlline KIENTZI, M. Stéphane MUNIER, Mme Cindy STADLER, Mme Marie-Paule HEILI.

Était absent non excusé :

M. Joffrey KRIEG.

Pouvoirs :

M. Stéphane MUNIER donne pouvoir à Mme Annabelle GAUTHIER.

Mme Cindy STADLER donne pouvoir à Mme Jessica PORZADNY.

Mme Marie-Paule HEILI donne pouvoir à Mme Brigitte JENIE.

Point n° 1 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire propose de désigner M. Félix GODART en qualité de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette désignation **à l'unanimité**.

Point n° 2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2026

M. le Maire rappelle le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 juillet 2026.

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du Conseil municipal, le procès-verbal est soumis au vote.

Le procès-verbal du 7 juillet 2026 est **adopté à l'unanimité**.

Point n° 3 – Demande de subvention de l'association ECRS57

M. le Maire donne la parole aux représentants de l'association ECRS57, présents dans le public.

Les représentants présentent les objectifs de l'association, notamment son rôle dans la recherche de personnes disparues, son soutien aux différentes administrations ainsi que sa contribution au maillage territorial en matière de sécurité civile.

M. Éric DAENEN interroge les représentants de l'association sur le nombre prévisionnel d'interventions ainsi que sur les moyens matériels et humains dont dispose l'association.

À l'issue des échanges, les représentants de l'association quittent la salle avant que le Conseil municipal ne procède au vote.

M. Félix GODART propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 350 € à l'association ECRS57.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 350 € à l'association ECRS57.

Adopté à l'unanimité.

Point n° 4 – Décision modificative de crédits

M. Félix GODART présente les motifs justifiant une décision modificative de crédits afin de permettre le financement des travaux de réparation du réseau d'eau.

Après présentation de la décision modificative, celle-ci est soumise au vote.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative de crédits.

Adopté à l'unanimité.

Point n° 5 – Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux

M. Félix GODART présente au Conseil municipal les modalités relatives à la participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux, concernant notamment la complémentaire santé et la prévoyance.

Il propose de fixer la participation communale à :

- 15 € nets par mois et par agent au titre de la complémentaire santé ;
- 7 € nets par mois et par agent au titre de la prévoyance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces montants.

Adopté à l'unanimité.

Point n° 6 – Demande de subvention de la Ferme équestre Les Balzanes

Le Conseil municipal échange sur la demande de subvention présentée par la Ferme équestre Les Balzanes.

À l'issue des discussions, M. Félix GODART propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 €.

Le vote donne les résultats suivants :

Pour :

- M. Emmanuel RIEHL ;
- Mme Annabelle GAUTHIER ;
- M. Stéphane MUNIER, représenté par Mme Annabelle GAUTHIER.

Abstentions :

- M. Félix GODART ;
- M. Wesley PIROT ;
- Mme Marie-Chantal BECKER ;
- Mme Jessica PORZADNY ;
- Mme Cindy KELLER ;
- M. Jean-Marc ECKER ;
- Mme Cindy STADLER, représentée par Mme Jessica PORZADNY.

Contre :

- Mme Brigitte JENIE ;
- M. Éric DAENEN ;
- Mme Marie-Paule HEILI, représentée par Mme Brigitte JENIE.

Les suffrages étant à égalité, la voix du Président étant prépondérante, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à la Ferme équestre Les Balzanes.

Point n° 7 – Subvention à l'Harmonie pour le concert du bicentenaire de la naissance d'Alexandre Chatrian

Après discussion, il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge à hauteur de 100 % l'achat des partitions musicales destinées au concert organisé dans le cadre du bicentenaire de la naissance d'Alexandre Chatrian, pour un montant total de 886,53 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette prise en charge.

Adopté à l'unanimité.

Point n° 8 – Transfert de la compétence « Eau potable » à la CCSMS

M. le Maire expose au Conseil municipal les motifs justifiant l'opposition de la commune au transfert de la compétence « Eau potable » à la Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de **s'opposer au transfert de la compétence « Eau potable » à la CCSMS.**

Adopté à l'unanimité.

Point n° 9 – Taxe sur les logements vacants

M. Félix GODART présente au Conseil municipal l'intérêt de mettre en place une majoration de la taxe sur les logements vacants afin de contribuer à lutter contre la vacance des logements et de favoriser l'installation de nouvelles familles sur le territoire communal.

M. Félix GODART propose initialement un taux de 25 %.

M. Éric DAENEN propose de fixer le taux à :

- 25 % la première année taxable ;
- 50 % à compter de la deuxième année taxable.

Après discussion, M. le Maire soumet au vote la proposition consistant à appliquer une majoration de 25 % la première année taxable, puis de 50 % à compter de la deuxième année taxable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition.

Adopté à l'unanimité.

Point n° 10 – Déclassement d'une parcelle communale

M. le Maire propose le déclassement d'une parcelle communale, dans la continuité de la délibération prise par le Conseil municipal le 10 septembre 2026, sous le numéro D_2026_6_8.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le déclassement de la parcelle concernée.

Adopté à l'unanimité.

Point n° 11 – Règlement de location de la salle des fêtes et de la galerie

Mme Brigitte JENIE présente au Conseil municipal le nouveau règlement de location des salles communales, applicable notamment à la salle des fêtes et à la galerie.

Le projet de règlement ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le règlement de location des salles communales.

Adopté à l'unanimité.

Point n° 12 – Divers

Plusieurs sujets sont abordés au titre des questions diverses :

- la borne de Koufra ;
- les félicitations adressées à l'équipe de la bibliothèque municipale ;
- l'écluse ;

- la cérémonie du 11 novembre ;
- le groupe scolaire ;
- la scierie d'Abreschviller ;
- la demande de l'AAPPMA ;
- Phalsbourg et la plume d'Erckmann-Chatrian et une nuit dans les bois.
- le 44 rue Rampont ;
- la demande de la MAM de Langatte ;
- la pompe du terrain de football ;
- l'achat de livres pour la bibliothèque municipale ;
- le point d'avancement sur les différents travaux en cours.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à **22 h 45**.

Le Maire,
Emmanuel RIEHL

Le secrétaire de séance,
Félix GODART



Pour le Maire
L'Adjoint délégué
GODART Félix